



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/796

Approbation et autorisation de signature des conventions financières entre la Ville de Lyon, le FONJEP et la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes à titre de participation financière aux postes de directeurs mis à disposition des MJC de Lyon par la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention de 8 191 euros au Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Education Populaire (FONJEP)

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme BRUGNERA Anne

**SEANCE DU 19 JANVIER 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/796 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS FINANCIERES ENTRE LA VILLE DE LYON, LE FONJEP ET LA FEDERATION REGIONALE DES MJC EN RHONE-ALPES A TITRE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX POSTES DE DIRECTEURS MIS A DISPOSITION DES MJC DE LYON PAR LA FEDERATION REGIONALE DES MJC EN RHONE-ALPES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 8 191 EUROS AU FONDS DE COOPERATION POUR LA JEUNESSE ET L'EDUCATION POPULAIRE (FONJEP) (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Education Populaire (FONJEP) a été créé le 31 janvier 1964, sous la forme d'une association de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont l'objet est de permettre la cogestion et la coopération entre ministères, organismes publics, collectivités territoriales, associations et autres organismes privés sans but lucratif. Administré par les associations membres et les représentants financeurs (ministères, collectivités territoriales et organismes publics), le FONJEP est placé sous tutelle du ministre chargé de la jeunesse et des sports qui en assure également la vice-présidence (la présidence étant assurée par un représentant associatif).

Conçu comme une interface entre les collectivités et les organismes bailleurs de fonds d'une part, et les associations bénéficiaires d'autre part, le FONJEP est, depuis 1964, un relais permettant de concrétiser et de pérenniser des projets associatifs créateurs d'emplois. Pour les financeurs, il se présente à la fois comme le gestionnaire opérationnel des fonds versés et comme le garant de leur utilisation.

Le FONJEP, mandataire exclusif de l'Etat, a pour mission la gestion des aides publiques qui lui servent à subventionner les mouvements de jeunesse, associations d'éducation populaire et organismes de droit privé à but non lucratif concourant à l'action sociale pour les postes de personnels remplissant des fonctions d'animation et de gestion qu'ils emploient.

La Ville de Lyon verse une subvention annuelle au FONJEP à titre de participation financière aux postes des directeurs des douze MJC lyonnaises mis à disposition par la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes, ce qui présente notamment l'avantage pour cette association de bénéficier de versements mensuels dès le mois de janvier de chaque année. La subvention sera mandatée sur présentation des avis trimestriels de demande de paiement du FONJEP.

En même temps que le budget 2015 de la Ville de Lyon, vous avez approuvé une subvention individualisée de 819 099 €, et approuvé la convention-type de participation financière entre la Ville de Lyon, le FONJEP et la Fédération

régionale des MJC en Rhône-Alpes. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le FONJEP assure un rôle de coordination et de soutien auprès des associations gestionnaires des MJC dans sa mise en œuvre. Il importe donc de l'intégrer au montant de la subvention individualisée, votée au budget 2015, soit 8 191 € (soit un montant total de subvention de fonctionnement général 2015 de 827 290 €).

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière de développement social local, en complément des subventions de fonctionnement général allouées à ces associations.

Vu ladite convention de participation financière ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 8 191 € est allouée au Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) sis 51, rue de l'Amiral Mouchez – 75013 Paris.

2. La convention-type de participation financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon, le FONJEP et la Fédération régionale des MJC en Rhône-Alpes, pour chacun des postes concernés, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant, soit 8 191 €, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 50620, nature 6574, fonction 422 après transfert de 8 191 € depuis la ligne de crédit 41944, nature 6574, fonction 522.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA